



A quoi servent les démographes ?

LE cinquantenaire de l'INED, fondé le 24 Octobre 1945, incite à considérer le statut singulier des études démographiques en France.

Pays passionné par l'évolution du nombre de naissances, la France fut, en 1945, la première à se doter d'un établissement public consacré à la démographie. L'INED reste aujourd'hui, avec 160 membres dont 60 chercheurs, la plus forte concentration au monde de personnes vouées à la démographie et aux disciplines connexes. Partout ailleurs, les démographes se répartissent de façon plus équilibrée entre universités, instituts de statistiques et services d'études des administrations nationales et locales, des institutions sociales, des grandes banques et compagnies d'assurance.

Mais si l'INED est « gros » par rapport à ses homologues étrangers, il est le plus « petit » des établissements publics scientifiques et technologiques (E.P.S.T., tableau 1, p.2). Dans les autres disciplines, les centres de recherche sont rattachés soit au CNRS (Département des sciences de l'homme et de la société), soit aux universités, et aucune n'a droit à son institut national d'études sociologiques, psychologiques, historiques, archéologiques, astronomiques...

On pourra juger des avantages et inconvénients de cette situation dans le numéro du cinquantenaire de la revue *Population* (n°6/1995). Plusieurs démographes étrangers de grande notoriété y donnent leur avis sur les études et recherches démographiques françaises. On préférera évoquer ici trois domaines d'intervention des démographes, qui dépassent d'ailleurs largement les responsabilités du seul INED.

Documentation statistique et démographique

Les démographes consacrent beaucoup de temps à la description et à la compréhension de la situation démographique du monde entier. En cinquante ans, le service de documentation de l'INED a constitué un fonds considérable, certainement unique en France : annuaires statistiques, résultats de recensements et d'analyses de l'état civil, revues spécialisées du monde entier. Il est à ce titre sollicité par de nombreux utilisateurs, professeurs, chercheurs, éditeurs, journalistes...

Plus généralement, la chaîne allant de la collecte des données jusqu'à l'information des administrations, des entreprises et du public, chaîne à laquelle participent démographes, statisticiens et autres spécialistes des études de population, constitue un « service public international » largement méconnu. Quand les organisations internationales, mondiales ou européennes, cherchent à harmoniser les concepts démographiques de leurs pays membres, quand elles aident des pays pauvres à organiser leur recensement ou une enquête de fécondité, ou encore à étendre les régions où fonctionne l'état civil, elles participent à la mise en place, patiente et obstinée, d'une information démographique mondiale de qualité. Or voici l'heure des bases de données, des réseaux informatiques, des CD-ROM et des autoroutes de l'information. Comment valider et mobiliser au mieux les résultats de tous ces efforts financés sur fonds publics ? Avec, pour la France, l'INSEE et la CEPII, la Documentation française et le CNDP..., les démographes de l'INED et d'ailleurs auront à participer à cette réflexion.

Sommaire

Editorial : A quoi servent les démographes ?

• <i>Documentation statistique et démographique</i>	1
• <i>Éducation à la modernité</i>	2
• <i>Économie familiale</i>	2
Documentation : Natalité et mortalité en Europe et dans les pays développés.....	4



Tableau 1 - Effectifs budgétaires des EPST

	Chercheurs	ITA*	Total
CNRS	11 386	15 081	26 467
INSERM	2 127	2 786	4 913
INRA	1 780	6 835	8 615
ORSTOM	839	786	1 625
CEMAGREF	72	545	617
INRIA	315	389	704
INRETS	150	265	415
INED	57	108	165

Source : *Projet de Loi de Finances pour 1995*

* ITA : Ingénieurs, techniciens, administratifs.

CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique.

INSERM : Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale.

INRA : Institut National de la Recherche Agronomique.

ORSTOM : Institut français de Recherche en Coopération scientifique pour le Développement.

CEMAGREF : Centre National du Machinisme Agricole du Génie Rural, des Eaux et Forêts.

INRIA : Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique.

INRETS : Institut National de Recherche sur les Transports et leur Sécurité.

INED : Institut National d'Études Démographiques.

Éducation à la modernité

Le recul de la mort a modifié le regard que portent les hommes sur leur propre existence. Les bouleversements induits par la « transition démographique » ont créé de nouvelles attitudes à l'égard des comportements sexuels, de la procréation, du mariage et de la famille... Malgré d'innombrables variantes, ces attitudes ont quelque chose de commun qui caractérise la « modernité » des sociétés occidentales et japonaise. Or les bouleversements ont été tels que les parents sont déroutés par la façon dont leurs propres enfants, grandissant dans un environnement si différent d'une génération à l'autre, envisagent « les choses de la vie ». S'il n'appartient évidemment pas aux démographes de se substituer au système éducatif de leur pays, en revanche leur contribution est indispensable pour expliquer aux adultes de demain la société – locale, nationale, mondiale – dans laquelle ils vont vivre, travailler, procréer... Mais les questions de population sont difficiles à inscrire dans les programmes publics d'enseignement parce qu'elles sont connotées « idéologiques » ou « religieuses ». En France, l'attachement à la laïcité, efficace du temps de Jules Ferry, semble aujourd'hui paralysant. Malgré de méritoires tentatives, il a été jusqu'ici impossible d'imaginer et de mettre au point un enseignement qui étende aux questions familiales et sociales la traditionnelle « instruction civique ». Et à force de récuser toutes les

cléricatures, la société finit par démissionner de son rôle pédagogique ou plutôt l'abandonne aux seuls médias, quitte ensuite à dénoncer leur emprise excessive. Tout se passe aujourd'hui comme si, par crainte de verser dans l'« ordre moral », la fonction qu'il faut pourtant appeler « morale » au sens de « relative aux mœurs » – *donnez un père et une mère à vos enfants, ne commencez pas trop tard à avoir des enfants mais n'en ayez pas trop, prenez-en soin, fumez moins, buvez moins, pol-luez moins, conduisez prudemment, soignez-vous avec rigueur et en ménageant les deniers publics, soyez courtois avec les personnes âgées, avec les étrangers...* – était sous-traitée aux journalistes et aux publicitaires. Le jour où cette difficulté sera vaincue, l'information accumulée comparant les comportements familiaux des sociétés modernes et ceux des sociétés anciennes ou exotiques – prendra enfin toute sa valeur.

Économie familiale

Ce n'est pas un hasard si, en 1945, la création de l'INED coïncide avec celle de la Sécurité sociale. Pour le Gouvernement provisoire, porteur des ambitions du Conseil national de la Résistance, le futur Institut devait contribuer, avec l'*Institut national d'Hygiène*, devenu l'INSERM, à la réflexion à long terme sur la Sécurité sociale. Mais la Sécurité sociale devint un enjeu entre les faibles gouvernements de la IV^{ème} République et les syndicats, alors dominés par la C.G.T., jugée subversive, et finit par éclater en de multiples risques, branches, caisses, régimes, si bien qu'aucun organisme n'eut la responsabilité, même théorique, de sa gestion d'ensemble (*).

Contrairement à l'image « nataliste » qu'il a laissée de lui, Alfred Sauvy, premier directeur de l'INED, venu à l'économie pendant la crise des années 30, était beaucoup plus préoccupé par le chômage que par la natalité et, sous l'appellation de « malthusianisme » dont il fustigeait ses contradicteurs, il visait plus le protectionnisme et le corporatisme que la restriction des naissances. En 1962, il aurait aimé que Jean Fourastié, le théoricien bien connu du progrès technique, lui succédât. Cela ne se fit pas. Le *Service d'Étude de la Population active et de l'Emploi* se détacha progressivement de l'INED, jusqu'à faire sécession en 1970 pour constituer le *Centre d'Études de l'Emploi*. Comme celui-ci se consacra surtout à des études monographiques, les transformations globales de la population active, suivies sur le plan statistique par l'INSEE et les services compétents du ministère du Travail, furent presque exclusivement étudiées du point de vue de l'individu et trop rarement du point de vue des couples, des ménages et des familles. Qu'il s'agisse du recul des professions indépendantes et de la montée

du salariat, de la prolongation de la scolarité, de l'abaissement de l'âge de la retraite, ou surtout de la généralisation du travail féminin salarié, les bouleversements de l'économie familiale et la montée des moyens modernes de contraception furent insuffisamment mis en perspective. Des évolutions considérables, comme le développement de la cohabitation sans mariage, des allocations sous conditions de ressources, des contrats de travail à durée déterminée, comme la hausse des taux d'intérêt réels consécutive à la stabilisation des prix, furent simplement repérées. Les démographes ont peut-être laissé passer là une

occasion de jouer leur rôle de synthèse avec les économistes, sociologues, anthropologues et autres spécialistes de l'économie familiale.

Les anniversaires des institutions ont leur utilité, s'ils sont l'occasion de bilans, de critiques constructives et suggèrent des corrections de frontières et de trajectoires. Les temps changent, les problèmes se transforment, les techniques évoluent. Mais les connaissances accumulées et l'expérience acquise sont irremplaçables.

Michel Louis LÉVY

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

Ordonnance du 24 octobre 1945 portant création de l'institut national d'études démographiques.

Le Gouvernement provisoire de la République française, (...)

Ordonne :

Art. 1. – Il est créé, sous le nom d'institut national d'études démographiques, un établissement public doté de l'autonomie financière et placé sous l'autorité du ministre de la santé publique.

Art. 2. – L'institut national d'études démographiques est chargé d'étudier les problèmes démographiques sous tous leurs aspects. (...)

Art. 6. – A dater de la publication de la présente ordonnance, l'établissement public dénommé « Fondation française pour l'étude des problèmes humains », institué par l'acte dit loi du 17 novembre 1941, est supprimé (*).

(...)

C. DE GAULLE

Décret du 12 mars 1986 portant organisation et fonctionnement de l'Institut national d'études démographiques.

Le Premier ministre, (...)

Décète :

TITRE 1er – DISPOSITIONS GENERALES

Art. 1. - L'ordonnance du 24 octobre 1945 portant création de l'Institut national d'études démographiques est abrogée.

Art.2. - L'Institut national d'études démographiques est un établissement public national à caractère scientifique et technologique placé sous la tutelle conjointe du ministre chargé de la population et du ministre chargé de la recherche.

Art. 3. - L'Institut national d'études démographiques a les missions suivantes :

1. Il entreprend, développe et encourage, à son initiative ou à la demande des pouvoirs publics, tous travaux de recherche ayant pour objet l'étude des populations sous tous leurs aspects :

2. Il évalue, effectue ou fait effectuer toutes recherches utiles à la science démographique et à sa contribution au progrès économique, social et culturel du pays ;

3. Il recueille, centralise et valorise l'ensemble des travaux de recherches tant français qu'étrangers relevant de son champ d'activité; il tient notamment le Gouvernement et les pouvoirs publics informés des connaissances acquises ;

4. Il apporte son concours à la formation à la recherche et par la recherche dans les domaines de sa compétence ;

5. Il assure l'information du public sur les questions démographiques ;

6. Il assure au niveau international la diffusion des travaux démographiques français et le développement de l'information démographique en favorisant l'usage de la langue française.

(...)

LAURENT FABIOUS

(*) RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

• Sur la Fondation française pour l'étude des problèmes humains, cf. A.DROUARD, *Une inconnue des Sciences sociales : la Fondation Alexis Carrel 1941-1945*, Maison des Sciences de l'Homme et

INED, 552 p., 1992.

• Sur les premières années de l'INED, cf. A. GIRARD *L'Institut national d'Études démographiques, Histoire et développement*, INED, 252 p., 1986.

DOCUMENTATION

Natalité et mortalité en Europe et dans les pays développés (*)

La croissance de la population se ralentit en Europe sous l'effet de la baisse de la fécondité, accentuée en Europe de l'Est, de l'arrivée à l'âge de la maternité des générations creuses nées à partir de 1970 et du vieillissement, qui accroît le nombre des décès alors même que diminue la mortalité à chaque âge. En Russie s'observe une aggravation conjoncturelle de la mortalité qui cumule ses effets avec la baisse de la natalité pour déterminer un déficit démographique inédit.

Le ralentissement des échanges migratoires reflète l'efficacité des politiques de contrôle de l'immigration mises en œuvre dans les pays riches du continent. En dépit de ce ralentissement, les phénomènes migratoires jouent désormais un rôle déterminant dans la croissance démographique de l'Union européenne, 2,9 p. 1000 en 1994, se décomposant en 0,9 p. 1000 d'accroissement naturel et 2,0 p. 1000 d'accroissement migratoire. La France, avec 4,3 p. 1000 en 1994 (3,3 + 1,0), n'est dépassée dans l'Europe des Quinze que par le Luxembourg (14,1), la Suède (8,1) et les Pays-Bas (5,3), l'accroissement total minimum étant celui de l'Espagne (1,3).

En raison des très faibles natalités observées à l'Est de l'Allemagne et au Nord de l'Italie, ces deux pays enregistrent plus de décès que de naissances. Mais c'est la Russie qui retient le plus l'attention. Aucun pays industriel n'a jamais connu en temps de paix une telle chute de sa croissance démographique. La population diminue pour la troisième année consécutive, le taux de natalité restant inférieur à 10 p. 1000, malgré 30 000 naissances supplémentaires en 1994, alors que le taux de mortalité a encore augmenté de 14,3 à 15,5 décès p. 1000 habitants. L'espérance de vie recule également en Ukraine.

La proportion des naissances hors-mariage, quasiment nulle au Japon

ou en Grèce, atteint 1 sur 2 en Suède et même plus en Islande. Elle est plutôt faible en Europe de l'Est, notamment en Pologne (7%). Elle est maintenant du tiers des naissances en France, du même ordre qu'au Royaume-Uni et aux Etats-Unis, alors qu'elle reste modérée aux Pays-Bas (13,5%), en Belgique (12,5%) ou en Suisse (6%).

(*) La chronique de Catherine de GUIBERT-LANTOINE et Alain MONNIER dans *Population* n°4-5/1995, p. 1185-1210, contient des informations beaucoup plus détaillées.

Patrick FESTY,
né en 1945,
entré à l'INED en 1969,
Rédacteur en chef de
POPULATION
depuis octobre 1989,
a été nommé directeur de
l'INED
le 15 septembre 1995

Pays	Indice de fécondité (enfants / femme)		Taux de natalité (p. 1000 hab)		Taux de mortalité (p. 1000 hab)		Taux de mortalité infantile (p.1000 naiss.)	
	1993	1994	1993	1994	1993	1994	1993	1994
Allemagne	1,28	1,26	9,8	9,4	11,1	10,8	5,8	5,6
Ouest	1,39	-	11,0	10,5	10,9	10,6	5,8	5,6
Est	0,77	-	5,1	5,0	11,9	11,5	6,4	-
Autriche	1,48	1,45	11,9	11,5	10,3	10,0	6,5	6,3
Belgique	1,62	1,55	12,0	11,5	10,7	10,4	8,0	7,6
Danemark	1,75	1,81	13,0	13,4	12,1	11,8	5,6	5,5
Espagne	1,24	1,22	9,9	9,2	8,7	8,6	7,6	7,2
Finlande	1,82	1,85	12,8	13,0	10,1	9,4	4,4	4,7
France	1,65	1,65	12,3	12,3	9,2	9,0	6,4	5,6
Grèce	1,34	1,38	9,8	9,8	9,4	9,4	8,5	8,3
Irlande	1,93	1,86	13,9	13,4	8,9	8,6	6,0	5,9
Italie	1,21	1,19	9,4	9,5	9,5	9,7	7,4	6,5
Luxembourg	1,70	1,72	13,4	13,5	9,8	9,4	6,0	5,3
Pays-Bas	1,58	1,56	12,8	12,7	9,0	8,7	6,3	5,5
Portugal	1,46	1,44	11,5	11,0	10,8	10,0	8,7	6,2
Royaume-Uni	1,79	-	13,1	-	11,3	-	6,3	-
Suède	2,00	1,89	13,5	12,8	11,1	10,5	4,8	4,9
Islande	2,22	2,11	17,5	16,7	6,6	6,6	4,8	-
Norvège	1,82	1,87	13,8	13,9	10,8	10,2	5,0	-
Suisse	1,48	1,49	12,1	11,9	9,0	8,8	5,6	5,1
Albanie	3,00 (b)	-	23,4 (b)	-	5,4 (b)	-	32,9 (b)	-
Bosnie-Herzég.	1,70 (c)	-	13,8 (b)	-	6,5 (b)	-	15,3 (c)	-
Bulgarie	1,54 (a)	-	9,7	-	12,6	-	15,5	-
Croatie	1,50 (b)	-	10,8 (b)	-	11,4 (b)	-	11,6 (b)	-
Hongrie	1,69	-	11,4	11,3	14,6	14,4	12,5	11,6
Macédoine	2,18 (a)	-	16,3 (b)	-	6,9 (b)	-	24,4	-
Pologne	1,85	-	12,9	12,5	10,2	10,0	16,2	15,2
Rép. Tchèque	1,67	1,50	11,7	10,3	11,5	11,4	8,5	-
Roumanie	1,44	-	10,9	-	11,6	-	23,3	-
Slovaquie	1,92	-	13,8	-	9,9	-	10,6	-
Slovénie	1,34 (a)	-	10,1	-	10,2	-	6,6	-
«Yougoslavie»	1,90 (a)	-	13,5 (a)	-	10,1 (a)	-	18,4	-
Biélorussie	1,75 (a)	-	11,3	10,7	12,4	12,5	12,5	12,9
Estonie	1,78 (b)	-	10,0	-	14,0	-	15,8	-
Lettonie	1,51	-	10,3	-	15,2	-	16,2	-
Lituanie	1,89 (a)	-	12,5	-	12,4	-	16,0	-
Moldavie	2,22 (a)	-	15,2	14,3	10,7	11,9	21,5	22,3
Russie	1,36	1,39	9,3	9,5	14,3	15,5	19,4	17,8
Ukraine	1,72 (a)	-	10,7	9,9	14,2	14,7	15,1	-
Canada	1,71 (a)	-	13,8	-	7,0	-	6,1 (a)	-
Etats-Unis	2,08 (a)	-	15,7	-	8,8	-	8,3	-
Japon	1,46	-	9,6	-	7,1	7,0	4,3	-
Australie	1,87	-	14,7	14,5	6,9	7,1	6,1	5,8
Nouvelle-Zélande	2,10	-	16,9	-	7,8	-	7,2	-

(a) 1992 - (b) 1991 - (c) 1990

Directeur-Gérant : Patrick Festy. - C.P. n° 13243 ADEP.
Rédacteur en chef : Michel Louis Lévy. - D.L. 4° trim. 1995.
I.N.E.D. : 27, rue du Commandeur, 75675 Paris, Cedex 14.
Tél. : (1) 42.18.20.00 - Télécopie : (1) 42.18.21.99 - Imp. : Jouve.

Le numéro France : F 6,50
Abonnement 1 an France : F 65,00 Etranger : F 100,00
Abonnement 2 ans France : F 120,00 Etranger : F 180,00
Abonnement 3 ans France : F 170,00 Etranger : F 250,00